

Règlement du 10ème Run&Bike de Saint-Quentin (28/11/2021)

Généralités :

Le RUN&BIKE de Saint-Quentin est une manifestation sportive basée sur l'enchaînement de la course à pied et du VTT.

La manifestation propose :

- 1 CROSS-DUATHLON course individuelle, basée sur l'enchaînement de la course à pied et du VTT et de la course à pied, de nouveau.
- 3 RUN&BIKE : course en binômes avec 1 VTT pour 2, plus 1 variante autorisant l'utilisation de VTT à assistance électrique.

Organisateur:

PASTEL TRIATHLON SAINT-QUENTIN avec la collaboration de la ville de SAINT-QUENTIN et de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Contact : info@pastel-triathlon-saint-quentin.com

Objectif:

Le RUN&BIKE de Saint-Quentin propose un programme d'épreuves destinées à des publics variés s'adressant aux jeunes, aux adultes, sportifs confirmés, occasionnels ou débutants.

L'épreuve est présentée sur : <https://www.pastel-triathlon-saint-quentin.com/>

Lieu et accès au site:

La manifestation se déroule sur le site du terrain d'aventures à Saint-Quentin (02100), à proximité du Gymnase du Lycée Professionnel AMEUBLEMENT, rue Flemming, 02100 Saint-Quentin.

Horaires :

Le retrait des dossards a lieu sur le site.

	Cross Duathlon (animathlon)	Run& Bike			Course associative : Mon truc en plus
	Jeunes 6-9	Jeunes 10-13	XS	S	
Retrait des dossards	9h-10h00	9h30-10h30	Jusque 12h30	Jusque 14h00	11h45
Briefing	10 mn avant le départ				11h50
Départ	10h30	11h00	13h00	14h30	12h00
Remises	10h45	11h30	14h00 17h00		

Accès aux épreuves:

- CROSS-DUATHLON : Réservée aux 6/9ans (nés en 2012, 2013, 2014 et 2015). Epreuve individuelle non chronométrée, sans classement, basée sur l'enchaînement de la course à pied et du VTT.
- RUN&BIKE 10/13: Réservée aux enfants nés en 2010, 2011, 2012, 2013. Epreuve chronométrée, un classement est établi à l'arrivée.
- RUN&BIKE XS: Réservée aux personnes né(e)s en 2009 et avant. Epreuve chronométrée, un classement est établi à l'arrivée.
- RUN&BIKE Mon Truc En + : Epreuve à caractère solidaire. Run & Bike accessible à tous d'une durée de 30 minutes. Le but est de parcourir le plus grand nombre de tour d'un parcours accessible à

tous pendant le temps imparti. Le montant des inscriptions est reversé en totalité à l'association bénéficiaire (Mon Truc En +).

- RUN&BIKE S: Réservee aux personnes né(e)s en 2005 et avant. Epreuve chronométrée, un classement est établi à l'arrivée.

Certificat médical, licences :

Pour les épreuves chronométrées avec classement le certificat médical obligatoire datant de moins d'un an le jour de l'épreuve, stipulant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (pour la discipline concernée).

Ou présentation de la licence délivrée par la fédération française de triathlon (compétition) valide pour la saison en cours.

Les non licenciés FFTRI devront souscrire une licence journée (Pass Compétition).

Epreuves non chronométrées et sans classement (CROSS-DUATHLON, RUN&BIKE XS VAE, le certificat médical 'compétition' n'est pas obligatoire.

Autorisation parentale:

Obligatoire sur toutes les épreuves (y compris animathlon) pour les mineur(e)s.

Inscriptions:

- Les inscriptions se font sur : <https://www.pastel-triathlon-saint-quentin.com/>
- Un supplément est appliqué pour les inscriptions le jour de la manifestation sportive, excepté pour le CROSS-DUATHLON (6-9 ans).

Condition d'annulation :

Aucun remboursement ne sera prévu sauf en cas d'annulation de la course de la part de l'organisation.

Règles de course pour les Run&Bike

- Les règles de course sont celles dictées par la F.F.TRI.
- par équipe de 2, permutation libre des équipiers et course au contact (équipiers groupés), la transmission du VTT se fait de la main à la main.
- Maillot de couleur identique pour l'équipe.
- Le port du **casque à coque dure** est obligatoire pour les 2 équipiers.
- Le dossard doit être lisible et porté devant.
- VTT obligatoire pour toutes les épreuves.

Règles de course pour le CROSS-DUATHLON

- Les règles de course sont celles dictées par la F.F.TRI.
- Le port du **casque à coque dure** est obligatoire sur la partie vélo. Le port du casque est interdit en course à pied.
- VTT conseillé.

Droit à l'image

Tout concurrent donne la permission irrévocable à toute personne agissant avec l'autorisation de l'organisateur, photographe ou réalisateur (y compris toute agence publiant ou distribuant les images, sons ou produit fini), de le photographier, de l'enregistrer ou de le filmer, dans le cadre du RUN&BIKE de SAINT-QUENTIN.